

Le contenu local : la balle d'argent de la politique industrielle européenne

NOTE D'ÉCLAIRAGE - OCTOBRE 2025

Sommaire

Introduction : L'urgence de la souveraineté européenne	3
I. Pratiques internationales du contenu local : enseignements des États-Unis et de la Chine	6
1. États-Unis : du Buy American Act à la stratégie industrielle verte	7
2. Chine : bilan du localisme et domination sur les chaînes critiques	8
II. Faire tomber le tabou de la préférence européenne : comment faire du contenu local un levier industriel européen	11
1. Le contenu local dans les achats publics	13
2. Le contenu local comme condition d'accès aux aides publiques	16
3. Le contenu local appliqué aux acteurs privés	18
Conclusion : Vers une Europe pionnière de l'industrie verte et souveraine	21

Introduction : L'urgence de la souveraineté européenne

Remontons vingt ans en arrière. L'Europe était en 2003 la première zone économique mondiale avec près de 29,7% du PIB mondial contre 29,4% pour les Etats-Unis et seulement 4,3% pour la Chine. Vingt ans plus tard, la part de l'Europe dans le PIB mondial est tombée à 17,6%, celle des Etats-Unis est restée stable à 26,3%, alors que celle de la Chine a connu un grand bond pour s'établir à 16,9%¹. Comment expliquer un tel recul européen dans l'économie mondiale ?

Remis il y a à peine un an à la présidente de la Commission européenne, le rapport de Mario Draghi sur la compétitivité européenne est un choc des réalités sur la situation industrielle et économique du continent. L'ancien président de la Banque Centrale Européenne identifie trois grandes causes au ralentissement de la croissance et de la compétitivité européennes : un déficit d'innovation chronique, une forte hausse des prix de l'énergie, une vulnérabilité inquiétante de nos chaînes d'approvisionnement et une dépendance aux importations d'énergies fossiles. Sur la seule année 2021, les entreprises européennes ont investi 270 milliards d'euros de moins que les entreprises américaines en recherche et innovation. En 2023, l'Union européenne a importé 430 milliards d'euros de pétrole et de gaz², dont 63,6 milliards d'euros pour la France³, alors que les Etats-Unis sont exportateurs nets d'énergie depuis 2019. Ces derniers n'hésitent pas à utiliser cette position dans les négociations commerciales avec les européens, qui se sont engagés à acheter 700 milliards d'euros de GNL sur trois ans en échange de droits de douane limités à 15%.

Les matières premières critiques, indispensables à la sortie de la dépendance aux énergies fossiles et au déploiement de technologies propres, deviennent par ailleurs un nouvel enjeu géopolitique. La Chine l'a bien compris et s'emploie grâce à une stratégie de long-terme à concentrer le traitement mondial des matières premières critiques et à

1. [Données FMI - graphique réalisé par Le Grand Continent](#)
2. [Eurostat.](#)
3. [Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.](#)

maîtriser les chaînes de valeur de technologies propres. Elle maîtrisait plus de 80% de la chaîne de valeur mondiale des panneaux solaires en 2024⁴.

Cette concentration expose l'Europe à la volatilité des prix et à de possibles ruptures d'approvisionnement de certaines matières premières critiques. La décision de la Chine en 2023 de restreindre ses exportations de gallium et de germanium pour protéger sa sécurité et ses intérêts nationaux puis celle en 2024 d'interdire l'exportation de ces métaux aux Etats-Unis ont provoqué un doublement des prix, alors que le marché européen est dépendant à 88% du germanium et à 70% du gallium chinois et que la demande européenne en métaux pour les technologies liées aux énergies renouvelables pourrait être multipliée par 26 d'ici 2050⁵.

L'Europe doit aussi faire face au défi de la main-d'œuvre, qui connaît un déclin important en raison du vieillissement de sa population. Le rapport Draghi chiffre la baisse à 2 millions de travailleurs par an d'ici 2040. Pour la première fois en Europe, la croissance ne sera plus supportée par l'augmentation de la force de travail. Pour maintenir sa puissance économique, une hausse de sa productivité et de sa compétitivité sont indispensables.

Plusieurs leviers doivent être débloqués pour atteindre ces objectifs. Remontons encore vingt ans en arrière. Les Etats-Unis et la Chine ont tous les deux réussi à créer des géants mondiaux, dans le numérique Outre-Atlantique avec les GAFAM ou dans les technologies vertes avec les batteries électriques ou les panneaux solaires en Chine. Au contraire, l'Europe n'a pas su faire émerger de tels nouveaux acteurs en raison d'une structure industrielle statique, due à la faiblesse de l'investissement et au faible dynamisme industriel. L'investissement public en recherche et innovation reste fragmenté entre les Etats membres, et est bien inférieur comparé aux concurrents mondiaux. S'ajoute à cela une aversion au risque dans le financement des entreprises européennes, qui

4. Institut Montaigne, « Cleantech : réduire nos dépendances stratégiques à la Chine », juillet 2025
5. Carrara S. et al. (2023), « Supply Chain Analysis and Material Demand Forecast in Strategic Technologies and Sectors in the EU – A Foresight Study », Luxembourg: Publications Office of the European Union.

repose structurellement sur les banques. Ce facteur rend difficile le développement d'entreprises innovantes, qui ont des difficultés d'accès aux capitaux à des coûts compétitifs. La culture du risque est au contraire bien plus forte aussi bien aux Etats-Unis, dont les entreprises sont majoritairement financées par les marchés financiers, qu'en Chine où les entreprises sont largement soutenues par des fonds publics. Les investissements en capital-risque dans les cleantech en Europe s'élevaient ainsi à 8,8 milliards d'euros contre 17,1 milliards d'euros pour les Etats-Unis en 2024⁶.

Un an après le rapport de Mario Draghi, l'Europe a réagi et initié des actions. Le Clean Industrial Deal porte l'ambition européenne de souveraineté industrielle. Ce paquet de mesures a ouvert de nombreux chantiers législatifs et réglementaires, notamment avec un nouveau cadre des aides d'Etat, mais peu de crédits supplémentaires ont été débloqués. Ce plan est le pendant de stratégie et de plans d'investissements déployés par la Chine et les Etats-Unis. La Chine a construit, avec son plan Made in China 2025 lancé en 2015, une stratégie méthodique pour construire une industrie de haute-valeur ajoutée dans de nombreux secteurs, en particulier les technologies propres. Les Etats-Unis ont lancé en 2022 l'Inflation Reduction Act, un plan d'investissement massif qui a été couplé avec une stratégie de contenu local pour localiser les investissements et les projets sur leur territoire.

Face à la Chine, leader de nombreuses technologies propres et s'appuyant sur une stratégie de surcapacités industrielles, et aux Etats-Unis qui investissent massivement et adoptent une stratégie commerciale agressive pour relocaliser la production, l'Europe est à l'heure des choix stratégiques : être une simple consommatrice ou actrice de la transition écologique et énergétique.

Cette note a pour objectif d'explorer les différentes pratiques de contenu local comme instrument des politiques industrielles pour sécuriser des chaînes de valeur locales. Elle vise également à formuler des propositions pour l'application d'un contenu local européen pour devenir leader des technologies propres.

6. [Cleantech Briefing annuel 2024.](#)

**PRATIQUES INTERNATIONALES
DU CONTENU LOCAL :
ENSEIGNEMENTS DES
ÉTATS-UNIS ET DE LA CHINE**

Le contenu local est un instrument historique utilisé par plusieurs pays pour développer leurs industries nationales. Une analyse des stratégies mises en place offre plusieurs enseignements pour l'Union européenne.

01

États-Unis : du Buy American Act à la stratégie industrielle verte

Depuis 1933, les États-Unis utilisent le **Buy American Act** pour réserver une part de la commande publique fédérale aux produits fabriqués aux États-Unis, avec une marge sur les prix. Les autorités publiques peuvent ainsi acheter jusqu'à 20% plus chers des produits américains, jusqu'à 30% les produits provenant de PME américaines et même 50% en matière d'équipements de défense. Cette logique a été étendue à certains secteurs via le Buy America Act, notamment dans le transport.

A la suite de la crise de la Covid, qui a révélé de nombreuses vulnérabilités et dépendances des chaînes de valeur américaines, l'administration Biden a pris des décisions fortes pour relocaliser la production et la création de valeur aux États-Unis.

Le Buy American Build American Act (BABAA) a ainsi renforcé et centralisé les exigences de contenu local pour remédier aux exceptions à l'application du Buy American Act jugées trop larges. Dès mai 2022, tout projet d'infrastructure financé par des fonds fédéraux doit utiliser au moins 55% de fer, d'acier, de matériaux de fabrication, et de produits manufacturés Made in USA, y compris dans les énergies décarbonées. Tous les ministères doivent appliquer des critères communs.

Le BABAA est associé à **l'Inflation Reduction Act (IRA)**, marque le retour assumé d'une véritable politique industrielle aux États-Unis. Cette stratégie est présentée par l'administration Biden comme un moyen de « revitaliser la production manufacturière nationale, créer des emplois américains bien rémunérés, renforcer les chaînes d'approvisionnement américaines et accélérer les industries du futur ». Parmi ses grandes mesures, l'IRA met en place des incitations fiscales pour produire et consommer les technologies propres (panneaux solaires, batteries,

véhicules électriques, etc.) aux Etats-Unis, en mobilisant 370 milliards de dollars sur 10 ans. Par exemple, bénéficier du « Electric Vehicle bonus » implique d'avoir produit 40% puis 50% de la valeur ajoutée aux Etats-Unis. De plus, les crédits d'impôt ne sont pas accordés si les produits concernés intègrent des composants ou des minerais provenant d'une « entité étrangère préoccupante », à savoir la Chine, la Corée du Nord, l'Iran et la Russie, preuve que l'IRA est aussi un instrument géopolitique. Cette loi implique donc une analyse des conditions de production et de fonctionnement des secteurs, avec une traçabilité précise des chaînes d'approvisionnement.

Elle consacre également un véritable changement d'échelle par rapport au cadre réglementaire historique, puisque le contenu local devient systémique en matière de transition écologique, et engendre un important effet d'entraînement : la capacité de production de modules solaires aux États-Unis a ainsi quintuplé depuis l'adoption de la loi en 2022⁷. Des fleurons industriels européens, comme l'italien Enel ou le norvégien NorSun ont préféré s'étendre aux États-Unis afin de capter ces subventions, plutôt qu'en Europe où devaient être installées les capacités de production ainsi que créés les emplois. La stratégie industrielle américaine envoie donc de puissants signaux de marché et contribue largement au renforcement des filières de technologies propres américaines.

02

Chine : bilan du localisme et domination sur les chaînes critiques

Depuis plus de deux décennies, la Chine déploie une politique industrielle volontariste pour renforcer son statut de puissance économique et politique. Elle fait des technologies un levier de puissance économique et géostratégique dans un contexte de rivalité croissante avec les Etats-Unis.

Longtemps reléguée à « l'atelier du monde », la Chine déploie depuis deux décennies une stratégie industrielle méthodique, qui combine investissements massifs et exigences de contenu local, pour sécuriser

7. [Solar Energy Industries Association.](#)

l'ensemble des chaînes de valeur de technologies propres. Dès 1995, elle met en place une exigence de contenu local de 40% dans l'industrie éolienne, portée à 70% en 2006. Cette mesure a permis à la Chine de passer du statut d'importateur à celui de leader mondial.

L'adoption en 2015 du plan « Made in China 2025 » constitue une étape décisive. Son objectif est de faire de la Chine un leader technologique dans 10 domaines clés en 10 ans, pour passer du statut « d'usine du monde » à celui de « grande puissance industrielle »⁸. Il redéfinit pour cela les priorités industrielles du pays et y fixe des objectifs de contenu local élevés jusqu'à 70% en 2025.

Une analyse menée en 2024 par le South China Morning Post a établi qu'environ 86 % des quelques 260 objectifs fixés dans le cadre du plan ont été atteints⁹. Ceux liés aux véhicules électriques et aux énergies renouvelables ont été largement dépassés. La Chine contrôle aujourd'hui plus de 70% de la chaîne de valeur mondiale des batteries, et plus de 80% de la chaîne de valeur des panneaux solaires¹⁰. Ce cadre a également permis l'émergence de puissants champions industriels mondiaux intégrés verticalement, comme BYD, CATL ou encore Goldwind.

Cette stratégie repose néanmoins sur des surcapacités de production qui tirent les prix vers le bas sur les marchés mondiaux.

Elle ne tient également qu'à la faculté de trouver des issues sur les marchés mondiaux, en particulier américain et européen. En effet, le marché intérieur chinois ne peut absorber qu'une partie de sa propre production, ce qui contraint la Chine à maintenir d'importants financements pour maintenir un outil industriel surdimensionné.

Les batteries constituent un cas d'école de la stratégie chinoise.

La Chine détient aujourd'hui la quasi-totalité de la capacité de production mondiale des batteries Lithium-Fer-Phosphate (LFP) et plus de trois-quarts de celle des batteries Nickel-Manganèse-Cobalt (NMC)¹¹. Les subventions massives et le contenu local ont permis

8. [Note de la DG Trésor, «Le plan Made in China 2025», 5 juin 2015](#)

9. [Alex Wang, « '2025 Made in China' a atteint la plupart de ses objectifs », Revue Conflits, 28 décembre 2024](#)

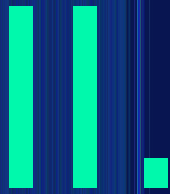
10. [Solar Energy Industries Association](#)

11. [International Energy Agency](#)

de construire une filière batterie intégrée. Les rapports annuels de CATL démontrent ainsi que l'entreprise, qui détenait en 2023 une part de 43,1 % du marché chinois et 36,8 % du marché mondial, a vu ses subventions publiques passer de 76,7 millions de dollars en 2018 à 809,2 millions d'euros en 2023¹². Pourtant, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), « la Chine a utilisé moins de 40 % de sa production cellulaire maximale, et la capacité de fabrication active cathode et anode installée était près de 4 et 9 fois supérieure à la demande mondiale de cellules de véhicules électriques en 2023 ». De plus, malgré le soutien du gouvernement chinois et les exportations soutenues, très peu de fabricants de batteries et de véhicules électriques sont rentables.

Dans un contexte de concurrence mondialisée, l'Union européenne n'a d'autre choix que de tenir compte des stratégies industrielles globales américaine et chinoise, qui articulent contrôle des ressources, puissance industrielle et maîtrise de hautes technologies. Face aux outils directs, massifs et quasi-automatiques de ses concurrents, **l'Europe perd aujourd'hui sur les deux tableaux : elle voit ses investissements d'avenir fuir vers les États-Unis, quand son marché intérieur est de plus en plus capté par des produits chinois massivement subventionnés**. L'Europe doit tirer des enseignements de ses stratégies et construire sa propre realpolitik industrielle, en identifiant et en soutenant les technologies propres qui déterminent la compétitivité d'industries entières ou dont une dépendance étrangère excessive serait stratégiquement risquée.

12. [Lire l'article - CSIS](#).



FAIRE TOMBER LE TABOU DE LA PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE : COMMENT FAIRE DU CONTENU LOCAL UN LEVIER INDUSTRIEL EUROPÉEN

Ses concurrents chinois et américains, qui ont fait du contenu local un instrument de politique économique et industrielle, l'Union européenne a consacré dans les traités les principes fondamentaux de la libre circulation et de la non-discrimination des biens et services circulant dans le marché intérieur. La préférence européenne est donc interdite par principe dans le droit commun, bien que les traités ou des textes sectoriels prévoient quelques exceptions très encadrées.

L'électrochoc provoqué par le rapport Draghi vient sérieusement questionner l'interdiction de la préférence européenne, en particulier dans les achats publics. Le rapport recommande en effet l'introduction dans les marchés publics de quotas locaux minimums pour les produits et composants innovants et durables. Le Clean Industrial Deal, présenté par la Commission européenne en février 2025, fait tomber le tabou de la préférence européenne et propose de l'introduire explicitement comme critère d'attribution des marchés publics, à travers une révision de la directive sur les marchés publics en 2026.

Le vice-président exécutif de la Commission européenne pour la prospérité et la stratégie industrielle, Stéphane Séjourné, confirme cette orientation et va plus loin en évoquant un **Buy European Act** pour notamment introduire des « clauses de préférence européenne sur un certain nombre de secteurs stratégiques »¹³. Les modalités et le calendrier restent néanmoins à préciser. L'Industrial Decarbonisation Accelerator Act, prévu fin 2025 et rebaptisé Industrial Accelerator Act en septembre 2025, offre une première fenêtre législative pour des critères de contenu local dans les marchés publics qui représentent 14% du PIB européen. Cependant, au regard du risque de « décrochage historique » décrit par Mario Draghi, nous recommandons dans cette note d'introduire des critères de contenu local également dans les commandes privées dans les secteurs définis comme stratégiques.

Le contenu local européen peut ainsi constituer la clé de voûte d'une stratégie industrielle assumée, avec un triple bénéfice. Il ancre en Europe les technologies clés et la valeur ajoutée, condition de la souveraineté économique du continent. Il crée des emplois durables, générateurs de recettes fiscales et sociales indispensables

13. [Touteleurope.eu](https://touteleurope.eu), «Stéphane Séjourné : 'Compétitivité et décarbonation ne sont pas opposées', 22 mars 2025

au financement des modèles européens. Enfin, il attire les fonds privés sur des projets très capitalistiques, en sécurisant les débouchés industriels. Ces résultats ne pourront être observés qu'à condition que les critères soient transparents et harmonisés au niveau européen, car une multiplication des réglementations nationales complexifierait la lisibilité et l'applicabilité du dispositif.

01

Le contenu local dans les achats publics

Si l'interdiction de la préférence européenne reste le principe, le droit européen de la commande publique a toutefois évolué au cours de la dernière décennie. Il ne se limite plus à la recherche du "moins-disant" (l'offre la moins chère), mais promeut de plus en plus le "mieux-disant", c'est-à-dire l'offre économiquement la plus avantageuse, qui peut et doit intégrer des critères environnementaux et de résilience.

Le Net Zero Industry Act a fixé comme objectifs de couvrir 40% des besoins annuels de l'Union européenne en matière de technologies net zéro d'ici 2030 et d'atteindre 15 % de la production mondiale en valeur d'ici à 2040. Le texte rend obligatoires des clauses de sécurité d'approvisionnement dans le cadre de l'achat de technologies net zero telles que définies par le texte. Par conséquent, si l'approvisionnement d'un produit ou d'un composant provient à plus de 50 % d'un Etat tiers ou si la part d'approvisionnement en provenance d'un tel Etat a augmenté de 10 % sur deux ans consécutifs pour atteindre au moins 40 %, alors les acheteurs publics doivent interdire à leur cocontractant de se fournir ou de produire plus de 50 % de la valeur de la technologie net zero encadrée par le contrat dans un pays tiers à l'Union européenne. Il prévoit également que les acheteurs publics utilisent des critères de durabilité et de résilience dans l'achat des technologies propres. Ces critères de durabilité et de résilience peuvent néanmoins être ignorés s'ils entraînent des coûts supplémentaires « disproportionnés », établis à 20% pour les marchés publics. Le texte ne prévoit pas pour autant de disposition sur la préférence européenne ou de

contenu local et manque ainsi d'instruments efficaces pour s'assurer que les objectifs fixés soient atteints.

Plusieurs outils peuvent promouvoir le contenu local dans les achats publics.

◆ **Recommandation 1 : La préférence tarifaire sur la commande publique (plafonds de prix ou bonus/malus)**

Inspirée du modèle américain du Buy American Act, la préférence tarifaire consiste à permettre aux acheteurs publics de choisir une offre européenne même si elle est plus chère que la meilleure offre extra-européenne, dans une limite fixée comme jusqu'à 20 % d'écart de prix. Néanmoins, au regard des écarts de compétitivité entre les technologies propres chinoises et européennes, en particulier dans le domaine de l'énergie, nous recommandons que la préférence tarifaire soit fixée par un acte réglementaire de la Commission, plutôt que dans un règlement ou une directive afin de pouvoir s'adapter aux évolutions des écarts des prix le plus rapidement possible. De plus, une préférence tarifaire plus élevée peut autoriser des achats plus onéreux pour les PME et pour les secteurs les plus stratégiques.

Les acheteurs publics peuvent aussi instaurer un système de bonus/malus, attribuant une "prime" à la production européenne ou un malus pour les offres hors-UE.

◆ **Recommandation 2 : Les critères de notation qui favorisent la production européenne**

Au moment d'analyser les candidatures, la grille de notation peut accorder des points supplémentaires aux offres qui intègrent une forte valeur ajoutée européenne en matière de fabrication, d'assemblage, d'emploi local ou de chaînes d'approvisionnement intra-européennes. Ces critères peuvent porter sur la localisation effective des activités, la part de matériaux européens, ou l'engagement dans la transition écologique et sociale en Europe.

Cela incite les entreprises à relocaliser ou à valoriser leur ancrage européen pour être compétitives dans les appels d'offres.

◆ **Recommandation 3 : Les spécifications techniques pro-européennes**

Les acheteurs publics peuvent inclure des exigences techniques qui soutiennent l'industrie européenne en référençant des normes, des labels ou des certifications qui sont conçus ou majoritairement déployés dans l'Union européenne.

Ces spécifications peuvent également imposer l'utilisation de matières ou composants produits en Europe sur le modèle du Buy American Act, ou valoriser la traçabilité, la disponibilité des services après-vente installés en Europe, ou encore le respect de standards écologiques adoptés localement.

Cela favorise de fait les acteurs européens tout en restant compatible avec le droit européen si les objectifs de sécurité d'approvisionnement, d'environnement et d'innovation sont justifiés.

◆ **Recommandation 4 : La réciprocité dans l'accès aux marchés publics**

Enfin, les critères de réciprocité peuvent également être renforcés, pour exclure des marchés publics européens les acteurs économiques et les productions de pays tiers qui n'autorisent pas l'accès aux acteurs européens à leurs marchés publics.

02

Le contenu local comme condition d'accès aux aides publiques

Un contenu local efficace suppose également la mobilisation des financements publics pour **favoriser le Made in Europe**. Chaque année, des milliards d'euros de fonds publics, qu'ils soient européens ou nationaux, sont alloués à des projets de transition énergétique. Actuellement, une grande partie de cet argent public finance indirectement l'achat d'équipements importés, notamment de Chine, car les porteurs de projets cherchent à minimiser leurs coûts d'investissement.

◆ Recommandation 1 : Intégration de critères de contenu local dans les dispositifs de soutien

Les dispositifs européens de soutien à l'industrie (Fonds pour l'innovation, IPCEI, Partenariats Européens Innovants, le futur Fonds pour la compétitivité etc.) conditionnent l'octroi des aides à des critères précis de contenu local comme le taux de production, l'assemblage, l'innovation, ou les emplois localisés en Europe. Par exemple, le Fonds pour l'innovation peut rendre accessibles les subventions à l'innovation ou à la décarbonation uniquement aux projets démontrant une part majoritaire de valeur ajoutée créée en Europe. L'Hydrogen Bank peut prévoir un accès limité ou prioritaire aux équipements fabriqués principalement en Europe pour éviter la dépendance à l'importation de technologies étrangères.

Le bonus écologique mis en place par la France pour l'achat de véhicules électriques fait figure d'exemple et devrait être généralisé au niveau européen. Il permet désormais d'obtenir une aide supplémentaire de 1000 euros pour l'achat d'un véhicule dont la batterie est produite en Europe.

L'objectif est que tout dispositif public ayant un impact sur la demande de produits industriels soutienne avant tout les filières de production implantées en Europe. La prise en compte de la valeur ajoutée est indispensable pour éviter l'émergence d'"usines tournevis" financées par des fonds européens. Elle peut être couplée à des critères de

résilience pour soutenir le développement de technologies critiques. Cette part minimale de contenu local européen pourrait être progressivement augmentée pour accompagner la montée en cadence des industries européennes concernées.

Les conditions d'accès aux financements publics peuvent ainsi intégrer un seuil chiffré de valeur ajoutée créée en Europe, fixé par exemple à 50%, sur le modèle du Fonds pour l'innovation.

Les appels à projets européens peuvent ainsi exiger que tout bénéficiaire s'engage contractuellement à respecter ce seuil et le justifie par audit ou certification.

◆ **Recommandation 2 : Bonus d'attribution ou d'intensité d'aide**

Un bonus peut être octroyé sous plusieurs formes comme des points supplémentaires lors de la sélection, un taux de financement plus élevé, ou une majoration des aides pour les projets intégrant une part substantielle de contenu local.

Par exemple, un projet d'usine de batteries qui garantit 60% de contenu local européen pourrait recevoir une subvention de 30% du montant d'investissement contre 20% actuellement.

◆ **Recommandation 3 : Conditionnalité des subventions à la relocalisation ou la coopération intra-européenne**

Pour les acteurs non-européens exerçant une activité de production en UE, les financements publics européens pourraient être conditionnés à des exigences en termes de relocalisation, de transferts technologiques ou de coopération intra-européenne. Les co-entreprises ou joint ventures à majorité européenne doivent être prioritaires.

Par exemple, l'obtention d'une subvention Hydrogen Bank suppose l'ouverture effective de sites industriels européens, ou l'association à des sous-traitants/installateurs de plusieurs États membres.

03

Le contenu local appliqué aux acteurs privés

La constitution de chaînes de valeur européennes stratégiques dans les technologies vertes ne sera possible que grâce à une mobilisation générale des acteurs publics mais aussi privés. Les dialogues stratégiques de filières au niveau européen doivent aboutir à des mesures sectorielles spécifiques. Il revient pour autant de créer les bonnes incitations pour mobiliser les investissements et les capitaux privés vers des projets industriels européens. Les critères de contenu local pourront progressivement être renforcés dans le temps, comme l'ont fait les Etats-Unis et la Chine, pour accompagner la constitution des chaînes de valeur et la montée en cadence des industries européennes.

◆ Recommandation 1 : Obligations sectorielles dans les secteurs d'intérêt commun

Imposer légalement un taux minimal de contenu européen dans les chaînes d'approvisionnement ou la production de certains secteurs clés comme les batteries, l'énergie, l'acier, le ciment, l'hydrogène vert ou encore la bioéconomie.

Par exemple, il pourrait être requis qu'au moins 50 % du matériel utilisé dans la construction de parcs solaires bénéficiant d'appels d'offres publics ou d'accès au réseau provienne de l'Union européenne.

◆ Recommandation 2 : Mettre en place une fiscalité attractive qui favorise les investissements dans les technologies propres

Le crédit d'impôt recherche (CIR) en France est un levier pour orienter les investissements en R&D des entreprises vers les technologies propres grâce à la mise en place d'un bonus sur le taux normal. Ce dispositif serait mis en place à enveloppe budgétaire constante, ce qui permettrait de mieux flécher les investissements des bénéficiaires du CIR sans augmenter les dépenses budgétaires.

◆ Recommandation 3 : Conditionnalité de l'accès au financement bancaire et public

Les banques publiques (BEI, BPI France, KfW, etc.) et certains prêteurs privés peuvent rendre l'obtention de crédits à taux préférentiel, de garanties ou de subventions conditionnelles à une part de contenu européen dans les projets présentés.

Par exemple, il pourrait être refusé un financement "durable" à un projet d'infrastructure renouvelable si celui-ci prévoit des équipements principalement non européens, sauf exception motivée.

◆ Recommandation 4 : Intégration du contenu local dans la taxonomie verte européenne

Conditionner l'éligibilité d'un projet à la "finance verte" (label européen, fonds labellisés ISR, obligations vertes) à un seuil de contenu local. Cela signifie que pour qu'un projet soit considéré comme contribuant à la transition durable selon la taxonomie européenne, une part minimale des composants, de la production ou de la valeur ajoutée doit provenir de l'Union européenne.

Ce critère s'intègre aux autres exigences ESG (environnement, social, gouvernance). Par exemple, une obligation verte ou un prêt de la BEI pour une gigafactory pourrait n'être accessible que si 50 % des intrants sont européens.

◆ Recommandation 5 : Conditionner l'accès au marché européen aux acteurs non-européens dans les secteurs stratégiques

Pour les secteurs stratégiques où l'Europe accuse un retard important par rapport à ses concurrents internationaux comme les batteries, l'accès au marché européen pourrait être conditionné au respect d'un seuil minimal de production ou de création de valeur ajoutée en Europe. Pour être pleinement efficace, cette obligation

devra être étendue à l'ensemble des secteurs d'intérêt commun comme l'énergie, les transports, l'énergie ou encore la défense. La conditionnalité de l'accès au marché intérieur est un outil éprouvé : la Chine encadre depuis longtemps l'installation d'acteurs étrangers sur son sol, avec des obligations de partage de propriété intellectuelle et d'emploi local, alors que l'Europe ouvre encore largement son marché et ses financements aux acteurs de pays tiers.

Le surcoût engendré par la relocalisation des chaînes de valeur constitue pour les acteurs économiques un investissement stratégique dans leur résilience, leur sécurité d'approvisionnement, et l'emploi durable. Sur le long terme, ces investissements généreront des économies d'échelle qui réduiront l'écart de coût et renforceront la compétitivité. Ce surcoût pourra être atténué par les mécanismes fiscaux décrits précédemment. De plus, une approche progressive, avec des seuils de contenu local qui augmentent dans le temps, permettrait d'accompagner les entreprises dans leur adaptation. Enfin, la localisation de chaînes de valeur en Europe est une source de revenus économiques et fiscaux, essentiels pour financer notre modèle social.

CONCLUSION

L'analyse menée au fil de cette note d'éclairage converge vers une conclusion claire : l'Union européenne se trouve à un carrefour stratégique. La poursuite de la transition écologique et énergétique ne peut plus être dissociée d'une politique industrielle ambitieuse et pragmatique. L'instauration de critères explicites de contenu local européen dans les commandes publiques et privées pour les technologies propres apparaît comme une condition nécessaire à la survie et à la prospérité de l'industrie européenne, à la résilience de son économie et à la création d'emplois durables sur le continent.

Face à l'instabilité du contexte géopolitique mondial et aux vulnérabilités stratégiques induites par les dépendances européennes, le contenu local européen constitue un outil vertueux et proportionné. Le contenu local devient un outil de « souveraineté active », permettant de lier les financements publics et privés, l'accès au marché intérieur, et la structuration des filières en Europe, pour créer un cercle vertueux où production, innovation, emploi et recettes fiscales ne dépendent plus d'une chaîne d'approvisionnement mondialisée fragile, mais d'un écosystème souverain et stratégique ancré sur le continent. En ce sens, plus qu'un repli protectionniste, le contenu local est une ouverture maîtrisée, visant la résilience économique, la maîtrise technologique et l'ancrage politique dans le nouvel ordre mondial multipolaire. Dans un monde où la puissance économique est aussi technologique et géopolitique, l'Union européenne doit utiliser le contenu local pour devenir un acteur crédible et autonome, garant de sa stabilité politique, sociale et environnementale.

L'Europe a tous les atouts – le marché, les compétences, les entreprises innovantes, les capitaux – pour devenir le leader mondial de l'industrie verte. Mais pour transformer l'essai, elle doit se donner les moyens de sa propre ambition. Le contenu local européen est la clé de voûte qui permettra de bâtir une Europe véritablement pionnière : une Europe à la fois verte, souveraine et prospère.

Merci.

Célia Agostini

Directrice

Cleantech for France

celia.agostini@cleantech.com

Jeanne Bouligny

Policy Officer

Cleantech for France

jeanne.bouligny@cleantech.com